



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités de Mayotte

Pôle solidarités et insertion

AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION DES APPELS A PROJETS SOCIAUX

Séance du mercredi 23 juin 2021

Création de 240 places d'hébergement d'urgence et d'insertion pour le département de
Mayotte

Les services instructeurs de la DEETS de Mayotte ont réceptionné 5 dossiers. Ils ont été déclarés recevables et instruits.

Les membres de la commission ayant voix délibérative se sont prononcés favorables à 4 voix contre 1 sur le classement suivant :

Classement	Organisme
1 ^{er}	COALLIA
2 ^{ème}	ALTERALIA
3 ^{ème}	ALEFPA
4 ^{ème}	MLEZI MAORE
5 ^{ème}	NAYMA

Le classement ainsi établi vaut avis de la Commission. Il sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Mayotte, conformément à l'article L.313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Cet avis de classement sera également consultable sur les sites internet de la Préfecture de Mayotte <https://www.mayotte.gouv.fr> et de la DEETS <https://www.mayotte.gouv.fr>.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'attribution des places qui sera prise par le Préfet de Mayotte.

Fait à Mayotte, le 24 juin 2021

Jérôme MILLET
Sous-Préfet de Mayotte
Président de la Commission

Le Secrétaire Général Adjoint
Jérôme MILLET